

Assainissement

SIA Le Moulin

Rien de mieux que quelques exemples pour comprendre et anticiper votre raccordement au réseau d'eaux usées en terme de PFAC et d'aides financières de l'agence de l'eau (AESN).

PFAC : **P**articipation pour le **F**inancement à l'**A**ssainissement **C**ollectif

La PFAC est votre participation financière pour accompagner le syndicat dans l'investissement de la création des réseaux et de la station d'épuration. Cette PFAC est due par toutes les habitations, son montant est de 1 000 €. C'est le conseil syndical qui en détermine son montant par délibération.

Vous devez la payer dans les 2 ans qui suivent l'ouverture du réseaux.

DATES	Entre le 01/03/2017 et 28/02/2019	A partir du 01/03/2019
Montant	1000,00 €	2000,00 €
Délibération	CS-2015-08	CS-2013-24

Son montant est généralement prélevé après votre raccordement. Le trésor public prélève les 1 000 € sur l'aide de l'AESN qui vous est due (appelé « compensation » par le Trésor Public).

L'aide de l'AESN dépend de la classification de celui-ci selon leurs critères.

Dans le cas d'un branchement dit simple l'aide sera de 2 000 € maximum et dans le cas d'un complexe 3 000 €.

Exemples :

Votre branchement est dit « simple » : montant maxi de l'aide est de 2 000 €

1er cas :

Montant des travaux tout compris = **1 872 €**.

Vous payez l'intégralité des travaux à l'entreprise. Le cabinet Verdi récupère les factures et demande l'aide financière à l'AESN, soit **1 872 € d'aides**.

Montant travaux 1 872€.

Montant de l'aide 1 872€.

Le Trésor Public vous versera: 872€

Montant aide 1 872€ - PFAC 1 000€ = 872€



2ème cas:

Montant travaux = 2 354€

Montant aide = 2 000€

Le Trésor Public vous versera: 1 000€

Montant aide 2 000€ - PFAC 1 000€ = 1 000€

3ème cas:

Montant travaux = 875€

Montant aide = 875€

Le Trésor Public vous enverra une facture à payer sous forme de titre exécutoire de 125 €

Montant aide 875€ - PFAC 1 000 = - 125 €

Votre branchement est dit « complexe » : montant maxi de l'aide 3 000 €

1er cas :

Montant des travaux tout compris = 2 422 €.

Vous payez l'intégralité des travaux à l'entreprise. Le cabinet Verdi récupère les factures et demande l'aide financière à l' AESN, soit 2 422 € d'aides.

Montant travaux 2 422€.

Montant de l'aide 2 422€.

Le trésor public vous versera 1 422€.

Montant aide 2 422€ - PFAC 1 000€ = 1 422€

2ème cas :

Montant travaux = 3 154€

Montant aide = 3 000€

Le Trésor Public vous versera 2 000€

Montant aide 3 000€ - PFAC 1 000€ = 2 000€

**A noter : La part assainissement sur votre consommation d'eau est dûe
dès le 1er Mars 2017**